



CHARTRE D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'AUTEUIL

Tout utilisateur des locaux de L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'AUTEUIL s'engage à respecter et à faire respecter les règles ci-dessous.

Consignes générales

- Veiller au respect de la propreté des lieux
- Fermer la porte d'entrée après l'arrivée des participants
- Ne rien accrocher aux murs
- Respecter les horaires et un niveau sonore acceptable, y compris dans les parties communes.

Dans la salle cultuelle

- Ranger les chaises, tables, chaire, déplacées avec accord préalable à leurs places d'origine
- Éteindre les spots et la sono après utilisation
- Ne pas déplacer/utiliser le piano sans accord préalable (utilisable uniquement par un pianiste confirmé, fermé et bâché après utilisation)
- Ne pas y manger ni boire

En cas de repas ou pot dans les locaux

- Emporter les poubelles et le verre
- Ne pas jeter des restes de nourriture dans les toilettes, l'évier ou les lavabos
- Fermer tous les robinets d'eau
- Nettoyer et lessiver si besoin les sols

Avant de quitter les salles

- En cas d'utilisation des tables du hall, remettre les tracts en place sur les tables (sans les laisser en tas)
- Ranger les chaises pliantes après utilisation comme à l'origine
- Fermer toutes les fenêtres et les portes coupe-feu
- Eteindre **toutes** les lumières (salles, escaliers, hall d'entrée)

En cas d'incident, de dysfonctionnement ou d'anomalies constatés, merci de le signaler au secrétariat (secretariat@erf-auteuil.org).